

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-GILBERT  
MRC DE PORTNEUF  
PROVINCE DU QUÉBEC**

PROCÈS-VERBAL de la **séance ordinaire** du conseil de la Municipalité de Saint-Gilbert tenue le **2 mars 2020 à 19H00** au Centre municipal.

Présences :

Le maire suppléant,  
Les conseillers,

M. François Savard  
M. Daniel Perron, *siège #1*  
M. Luc Gignac, *siège #3*  
M. Raymond Groleau, *siège #4*  
Mme Huguette Chalifour, *siège #5*

Absence :

Le maire,  
Le conseiller,

M. Léo Gignac pour cause de maladie.  
M. Jesse Boulette, *siège #6*

M. Christian Fontaine, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste à la séance.

**38-03-20**      **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après constatation du quorum, sur proposition de Mme Huguette Chalifour, la séance ordinaire du 2 mars 2020 est déclarée ouverte sous la présidence de M. François Savard, maire suppléant. Il est 20h02.

**39-03-20**      **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme Huguette Chalifour,  
Adopté à l'unanimité des membres présents,  
Et il est résolu :

**QUE** l'ordre du jour soit adopté en ajoutant à l'item Affaires nouvelles :

- a) Comité dédié à l'amélioration de la couverture médicale dans l'ouest de Portneuf
- b) Dépôt du rapport financier de la RRGMRP
- c) Suivi du bureau de la SAAQ à Saint-Alban
- d) Alerte courriel aux résidents de Saint-Gilbert
- e) Mode de paiement des taxes municipales

et de laisser celui-ci ouvert tout au long de la présente séance.

**40-03-20**      **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX, SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 FÉVRIER 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** copies du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février et de la séance extraordinaire du 17 février 2020, ont été remises à chacun des membres du conseil au plus tard 72 heures avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu les procès-verbaux et qu'ils renoncent à leurs lectures;

Par conséquent,  
Il est proposé par M. Luc Gignac,  
Adopté à l'unanimité des membres présents,  
Et il est résolu :

**QUE** soit approuvé, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février avec correction simple à la résolution 28-02-20 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 février 2020 avec correction simple à la résolution 35-02-20.

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

**41-03-20**      **ADOPTION DU PLAN D'ACTION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur général a préparé, déposé et présenté son plan d'action annuel pour l'année d'opération 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** la production d'un tel instrument de gestion est d'assurer une efficience de l'appareil municipal en place et de maximiser l'utilisation des ressources disponibles;

**CONSIDÉRANT QUE** la première partie du plan d'action intitulé «Plan d'action 2020-tâches usuelles et mensuelles» expose les tâches qui doivent être planifiées, entreprises et réalisées mensuellement et/ou annuellement par le personnel de la municipalité afin d'accomplir les différents mandats qui lui sont attribués par la Loi, le conseil municipal, le directeur général, de même que les autres obligations découlant des responsabilités spécifiques attribuées au personnel en place;

**CONSIDÉRANT QUE** la deuxième partie intitulée «Plan d'action 2020 - Planification des projets et dossiers spéciaux» établit les différents dossiers et/ou projets particuliers répondant à des objectifs de gestion spécifiques à être réalisés au cours de la présente année;

Il est proposé par M. Raymond Groleau,  
Adopté à l'unanimité des membres présents,  
Et il est résolu:

**QUE** soit adopté le plan d'action de l'année 2020 du directeur général, tel que présenté et déposé.

**42-03-20**      **VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE L'OUEST DE PORTNEUF**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu une demande d'aide financière pour maintenir son soutien au financement annuel des opérations du Groupe d'actions en développement durable de l'ouest;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire poursuivre son assistance au groupe d'action;

Par conséquent,  
Il est proposé par M. Daniel Perron,  
Adopté à l'unanimité des membres présents,  
Et il est résolu :

**QUE** la Municipalité de Saint-Gilbert participe aux financements des opérations du Groupe d'action en développement durable pour l'année d'opération 2020 à la hauteur de 1192.00 \$ à être versée à la Chambre de commerce de l'ouest de Portneuf pour soutenir les opérations du Groupe d'action en développement durable et en autorise le paiement.

**43-03-20**      **PARTICIPATION FINANCIÈRE AU SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ DE PORTNEUF POUR L'ANNÉE 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** toute municipalité locale dont le territoire n'est pas desservi par une société de transport en commun ou par un autre organisme public de transport en commun qui assure un service de transport adapté aux personnes handicapées doit, par résolution dont copie doit être transmise au ministre des Transports du Québec, contracter avec une personne afin d'assurer aux personnes handicapées l'accès, sur son territoire, à des moyens de transport adaptés à leurs besoins (article 48.39 de la Loi sur les transports, RLRQ.c. chapitre T-12);

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de transport adapté de Portneuf est pris en charge par la MRC de Portneuf, et ce, depuis le 1er juillet 2011;

**CONSIDÉRANT QUE** l'administration et les opérations du Service de transport adapté de Portneuf ont été déléguées à la Corporation de transport régional de Portneuf (CTRP) selon une entente qui a été adoptée par le conseil des maires de la MRC de Portneuf (CR 121-06-2011) lors de sa séance régulière du 15 juin 2011;

**CONSIDÉRANT QUE** le 17 décembre 2018 par la résolution numéro 207-12-18, la municipalité de Saint-Gilbert a pris part au renouvellement de cette entente qui prendra fin le 31 décembre 2024 ;

Par conséquent,  
Il est proposé par Mme Huguette Chalifour,  
Adopté à l'unanimité des membres présents,  
Et il est résolu :

**QUE** la municipalité de Saint-Gilbert confirme l'adoption du plan de transport adapté, de la tarification et des prévisions budgétaires 2020 ;

**QUE** la municipalité de Saint-Gilbert confirme sa participation financière annuelle à titre de quote-part pour l'exercice financier 2020 au montant de 659 \$.

#### **44-03-20      ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ EN SÉCURITÉ INCENDIE**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Portneuf a débuté l'entrée en vigueur de son schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie le 16 juillet 2018.

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, le rapport annuel d'activité doit être produit et adopté par toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques;

**CONSIDÉRANT QUE** les rapports annuels produits et adoptés par les 18 municipalités locales de la MRC de Portneuf doivent être expédiés au ministère de la Sécurité publique, par le biais de la MRC, et ce, au plus tard le 31 mars 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel d'activité en sécurité incendie réalisé sur le territoire municipal, et l'adopte tel que déposé;

Par conséquent,  
Il est proposé par M. Luc Gignac,  
Adopté à l'unanimité des membres présents,  
Et il est résolu :

**QUE** le conseil municipal de Saint-Gilbert adopte le rapport annuel d'activité en sécurité incendie réalisé sur son territoire municipal pour l'an 2 (2019), et qu'une copie de celui-ci soit acheminée à la MRC de Portneuf, accompagnée d'une copie de la présente résolution.

#### **45-03-20      VERSEMENT DE 1320 \$ AU FONDS DÉDIÉ À LA CONSERVATION ET À L'AVENIR DE L'ÉGLISE DE SAINT-GILBERT (RÉFÉRENCES : RÉSOLUTIONS 67-04-19 ET 228-12-19)**

**CONSIDÉRANT QUE** par sa résolution numéro 67-04-19 le conseil créait le «Fonds municipal dédié à la préservation et à l'avenir de l'Église de Saint-Gilbert» ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Gilbert désire poursuivre sa souscription à la protection et au maintien de son église dans son intégralité, de cet héritage commun majeur et très significatif pour sa communauté ;

**CONSIDÉRANT QUE** par sa résolution 228-12-19 le conseil demandait le versement des profits du spectacle de chant de Noël de la troupe allez chante qui avait lieu le samedi 7 décembre 2019 au «Fonds municipal dédié à la préservation et à l'avenir de l'Église de Saint-Gilbert» ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu un don de 475 \$ d'un contribuable à être versé au fonds de préservation de l'église;

Par conséquent,  
Il est proposé par M. Daniel Perron,  
Adopté à l'unanimité des membres présents,  
Et il est résolu :

**QUE** soit confirmé, conformément à la résolution numéro 228-12-19, le versement de 845 \$ au «Fonds municipal dédié à la préservation et à l'avenir de l'Église de Saint-Gilbert», montant équivalent aux profits du spectacle de chant de Noël de la troupe allez chante ;

**QUE** soit aussi versée la somme de 475 \$ au «Fonds municipal dédié à la préservation et à l'avenir de l'Église de Saint-Gilbert», somme correspondant à un don d'un contribuable à la municipalité.

46-03-20

**APPROPRIATION DU SURPLUS D'UN MONTANT DE 1000\$ POUR LE FINANCEMENT ACCRU DES ACTIVITÉS DE CONTRIBUTIONS À D'AUTRES ORGANISMES, DE DONNS ET DE COMMANDITES**

**CONSIDÉRANT QUE** la prévision des charges de fonctionnement de l'actuel exercice de fonctionnement et contenu au poste budgétaire 2 190 970, intitulé «Contribution autres organismes » est de 500 \$ alors que les dépenses attribuées au poste à cette date sont de 615 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la prévision du poste budgétaire 02-190-999, intitulé «Autres et dons» est de 300 \$ alors que les dépenses attribuées au poste à cette date sont de 750 \$;

Par conséquent,  
Il est proposé par M. Raymond Groleau,  
Adopté à l'unanimité des membres présents,  
Et il est résolu :

**QUE** soit créé le poste budgétaire 2 729 959 intitulé «Commandite Festival de la Pétanque» et que soit appropriée la somme de 500 \$ de l'excédent des exercices précédents à être versée au poste budgétaire précité;

**QUE** soit appropriée la somme de 500 \$ de l'excédent des exercices précédents à être versée au poste budgétaire 2 190 970, intitulé «Contribution autres organismes».

47-03-20

**CORRECTION AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2019**

Il est proposé par Mme Huguette Chalifour,  
Adopté à l'unanimité des membres présents,  
Et il est résolu :

**QUE** soit corrigée la résolution 209-12-19 intitulée «Demande au programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIS-EBI)» du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2019 afin qu'il y soit inscrit :

- L'autorisation de la présentation du projet de «Consolidation des infrastructures récréatives et de loisirs» au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;

- La confirmation de l'engagement de la municipalité de Saint-Gilbert à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement généré par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;
- La désignation de M. Christian Fontaine directeur général et secrétaire-trésorier comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

**48-03-20      AUTORISATION DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par M. Raymond Groleau  
Adopté à l'unanimité des membres présents,  
Et il est résolu :

**QUE** le Conseil autorise le paiement des comptes présentés sur la liste des comptes à payer de février et déposés pour approbation, pour un total de 12 872.60 \$.

**DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE LA RÉGIE RÉGIONALE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE PORTNEUF DE L'ANNÉE 2019**

M. Daniel Perron, conseiller au siège numéro 1 et administrateur de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf dépose le rapport financier de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune

**49-03-20      FERMETURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Huguette Chalifour,  
Adopté à l'unanimité des membres présents,  
Et il est résolu :

**QUE** la présente séance soit levée, il est 20h55.

\_\_\_\_\_  
François Savard  
Maire suppléant

\_\_\_\_\_  
Christian Fontaine  
Directeur général et secrétaire-trésorier